



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Septembre 2026



Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY-SUR-VESLE

Contacts :

 03.26.48.50.03
 mairie.joncherysurvesle@orange.fr

Sites :

<http://www.joncherysurvesle.com>
Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.
Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et
de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.
Pas d'accueil téléphonique le mercredi
après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin
03.26.48.52.71
<http://jonchery-pom.c3rb.org>
mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr
Mardi : 14h à 18h
Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h
Jeudi : 14h à 17h
Vendredi : 14h à 17h
Samedi : 10h à 12h

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.
Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.
Samedi : 09h30 à 11h30.
Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi : 13h30-18h00
Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-18h00
Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30-17h00
Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98
Pour transmettre les relevés :
www.service.eau.veolia.fr
Enedis : 09 72 67 50 51
GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00.
Jeudi : 9h00-12h00.
Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.
Fermeture à 16h les 24 et 31 décembre
Heure limite d'accès 15 minutes avant la
fermeture

Madame, Monsieur,

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Après un été particulièrement chaud et sec, chacun a pu constater les effets du manque d'eau sur notre environnement.

La commune a fait le choix de respecter pleinement l'arrêté préfectoral relatif aux restrictions d'eau. Cela signifie notamment que nous n'avons pas pu utiliser l'eau des ruisseaux ni celle des puits pour l'arrosage. Les récupérateurs d'eau de pluie, bien utiles, ont eux aussi leurs limites.

Cette décision a eu des conséquences visibles : des plantations et des fleurs d'un montant de plus de 4000 € n'ont malheureusement pas pu être maintenues en raison des restrictions d'arrosage.

Certains habitants nous ont d'ailleurs fait remarquer qu'en beaucoup d'endroits, les espaces fleuris étaient encore bien présents cet été. Je n'ai pas vraiment de réponse à apporter à cette remarque, si ce n'est de penser, avec un peu d'humour, que la pluie ne tombe décidément pas aux mêmes endroits !

Même la pelouse du cimetière britannique, habituellement si soigneusement entretenue, est restée roussie cet été, elle aussi.

Au-delà des fleurs et des pelouses, c'est surtout une question de responsabilité collective. Le respect des règles doit rester une priorité. L'eau est une ressource précieuse, et nous ne devons pas attendre qu'elle devienne rare ou que nos robinets cessent de couler aussi facilement pour en prendre pleinement conscience.

Merci donc à toutes les habitantes et à tous les habitants qui ont respecté les restrictions et contribué, à leur niveau, à préserver cette ressource.

Et rassurez-vous : concernant nos pelouses, la nature reprend rapidement ses droits ! Avec le retour de conditions plus favorables, elles reverdiront très vite.

Autre sujet de satisfaction : l'interdiction de stationner devant le parc est, dans l'ensemble, bien respectée.

Nous remercions les parents qui ont pris l'habitude de laisser cet espace libre, contribuant ainsi à la sécurité de tous et notamment à celle des enfants.

Quelques véhicules, toujours les mêmes, continuent toutefois à ne pas respecter cette interdiction. Ils sont désormais bien identifiés et nous comptons sur le respect de chacun pour que cette règle soit appliquée par tous.

Merci à chacune et à chacun de poursuivre ses efforts et de contribuer, par des gestes simples, au bien vivre dans notre commune.

Je souhaite à toutes et à tous, petits et grands, une excellente rentrée et une très belle nouvelle année scolaire !

Le Maire, Nadine Poulain

Séance du 09 septembre 2026

**OBJET : DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR
LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L522-23 et suivants du Code général de la fonction publique, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Sur rapport de Madame le Maire de Jonchery-sur-Vesle et vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 septembre 2026, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le ou les taux de promotion suivant(s) pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2e classe	100 %

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT 35h00

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et en après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00 à compter du 9 septembre 2026 pour satisfaire à une promotion interne.

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 9 septembre au 10 octobre 2026 inclus.

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME
DÉMATÉRIALISÉE**

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2026-2032, la Communauté Urbaine du Grand Reims a actualisé la convention de service commun afin de répondre à plusieurs objectifs :

- rationaliser, valoriser et optimiser les ressources techniques et juridiques en vue de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ;
- optimiser le système d'information de communes tout en garantissant davantage de sécurité juridique dans la production des autorisations d'urbanisme et de continuité pour maintenir une qualité de service public aux utilisateurs ;
- favoriser l'émergence d'une culture commune de l'instruction des autorisations d'urbanisme et un partage des objectifs et des enjeux relatifs à la mise en application des documents d'urbanisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du service commun de la Communauté Urbaine du Grand Reims et d'opter pour la dématérialisation totale des autorisations d'urbanisme.

OBJET : PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE

Considérant que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire.

Suite à la commission Voirie du 1er septembre 2026, les besoins en travaux de voirie de la commune ont été définis et priorisés (liste consultable en mairie).

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE THIBAUD DE CHAMPAGNE
DE FISMES**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Association Sportive du collège Thibaud de Champagne de Fismes a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'Association Sportive du collège Thibaud de Champagne de Fismes, destinée à participer aux frais liés à la participation d'un élève de Jonchery-sur-Vesle au Championnat de France UNSS de Raid Multisports.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU PROFIT DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
CHAMPAGNE-VESLE**

Vu le souhait du Centre d'Incendie et de Secours de Champagne-Vesle de faire l'acquisition d'un nouveau drapeau afin de contribuer à l'organisation et à la représentation officielle du centre lors des cérémonies et manifestations publiques ;

Vu la demande de subvention présentée par le Centre d'Incendie et de Secours de Champagne-Vesle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- d'accorder au Centre d'Incendie et de Secours de Champagne-Vesle une subvention d'un montant de 250 €, destinée à participer au financement de l'acquisition d'un nouveau drapeau, dont le coût total s'élève à 1 099,20 € TTC.

**OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET
SECOURS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du Correspondant Incendie et Secours ;
- de désigner Monsieur JAVELOT Fabien Correspondant Incendie et Secours de la Commune de Jonchery-sur-Vesle ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : LEVÉE DE GARANTIE

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 ;
Considérant qu'une recette exceptionnelle d'un montant de 753€ doit être encaissée par la commune au titre de levée de garanties de fin de travaux, concernant la rénovation de la salle polyvalente de Jonchery-sur-Vesle ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur Thomas Vincent a quitté la salle et n'a pas participé au vote), décide d'accepter l'encaissement de la recette exceptionnelle d'un montant de 753 €.

OBJET : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE

Vu le décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinés aux unités de gendarmerie nationale ;
Considérant l'information donnée par la gendarmerie sur le nombre de logements requis ;
Après l'exposé de Madame le Maire sur le projet de construction d'une brigade de gendarmerie sur Jonchery-sur-Vesle comprenant des locaux de services techniques et dix logements pour les gendarmes et leurs familles ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Accepte la construction par Immocoop de la brigade de gendarmerie pour les locaux de services techniques et de dix logements,
Confirme la cession à l'euro symbolique du terrain correspondant au projet d'Immocoop, société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'HLM et l'engagement de la commune à cautionner le prêt bancaire d'Immocoop pour cette opération.

Informations diverses

Le maire informe :

- La Mairie a constaté ces dernières semaines une recrudescence d'incivilités commises par des mineurs sur la commune. La situation est devenue particulièrement préoccupante, avec plusieurs faits et comportements inacceptables constatés récemment : altercations avec d'autres enfants et avec des adultes, découverte sur place d'une bouteille de protoxyde d'azote, présence d'un couteau. Face à ces faits, la municipalité souhaite appeler solennellement les parents à la plus grande vigilance concernant les fréquentations, les déplacements et les activités de leurs enfants mineurs.

Il est essentiel que chacun puisse contribuer, à son niveau, à prévenir ces comportements et à préserver les jeunes de situations pouvant avoir des conséquences graves pour eux-mêmes comme pour les autres. La municipalité rappelle également que les mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents. Nous invitons donc les familles à engager le dialogue avec leurs enfants, à les sensibiliser aux risques liés à de tels comportements et à faire preuve d'une vigilance accrue.

- On nous signale le mauvais entretien du parking de la gare, côté droit, ainsi que du ruisseau. Cet emplacement est privé, le propriétaire a été contacté.

Madame Catherine Germond, Adjointe en charge de la Commission Voirie :

À la suite d'un accident, l'arrêt et le stationnement sont désormais interdits devant la grille du parc. Une phase d'observation a été mise en place à la rentrée des classes, avec la possibilité de renforcer les contrôles et d'étudier d'autres solutions.

Après avoir recensé les nids-de-poule, leur réparation a été réalisée par le Grand Reims. La reprise d'un certain nombre de marquages au sol et le remplacement des panneaux dégradés sont prévus dans les prochaines semaines.

Le projet de mise en conformité du dos-d'âne rue de la Gare, bénéficiant d'une subvention de l'État, est maintenu mais reporté dans l'attente des nouvelles normes et préconisations techniques.

Des démarches seront également engagées concernant le miroir de visibilité pour les rues Marius Lanet et Dr Luling débouchant rue de la Gare (Départementale).

Enfin, la programmation des travaux de voirie a été examinée. La deuxième tranche de la rue des Fortes Terres est programmée pour 2027. Plusieurs autres voies ont été identifiées comme prioritaires pour les années suivantes, cette programmation pouvant évoluer selon les besoins de la commune et les arbitrages du Grand Reims.

Madame Catherine Germond, Adjointe en charge de la Commission Fleurissement et espaces verts :

Le fleurissement de cette année a été particulièrement impacté par les conditions climatiques et les fortes chaleurs. La commune a par ailleurs scrupuleusement respecté l'arrêté préfectoral relatif à l'arrosage.

Pour les années à venir, la commission devra intégrer davantage les aléas climatiques et les contraintes liées à l'arrosage. Une réflexion est actuellement engagée afin d'adapter le fleurissement aux nouvelles conditions climatiques.

Quelques arbres morts ou jugés dangereux ont été abattus durant l'été.

Monsieur Fabien THOMAS, Conseiller délégué à la Vie culturelle, associative et sportive :

La soirée du 13 juillet s'est très bien déroulée, tout le monde était content malgré l'absence du feu d'artifice. Les visiteurs ont apprécié le groupe de musique, qui lui-même a été impressionné par la scène et a pris plaisir à jouer pour nous divertir toute la soirée.

Le 12 août, deux astronomes amateurs munis de télescopes ont partagé leur matériel et leurs connaissances avec un groupe d'une soixantaine de personnes pour admirer le rendez-vous du Soleil avec la Lune au terrain de foot route de Breuil, ouvert pour l'occasion par la commune.

Monsieur Fabien JAVELOT, Adjoint en charge de la Commission Bâtiment :

- Crèche : remplacement de la climatisation. Travaux effectués du 3 au 7 août pour un montant de 9 940,00 € TTC.

Remplacement des éclairages dans le hall d'entrée et la cuisine.

- Mairie : remplacement de la climatisation salle Aviatik début juillet, maintenance préventive de la vidéoprotection urbaine effectuée le 27 juillet 2026.

- Salle polyvalente : salle de gymnastique : remplacement des éclairages de la salle, du local rangement du hall d'accueil et des sanitaires.

- Parc : nettoyage au Kärcher et remise en peinture du mur du terrain de basket.

- Remise en service de la fontaine av. Saguet/route Nationale.

Madame Evelynne CHARTON,
Adjointe en charge de la
Commission Médiathèque - Intergénérationnel

La médiathèque a rouvert ses portes à son public assidu dès le 25 août. Les activités habituelles ont aussitôt repris avec les bébés lecteurs, l'heure du conte, le blablathé, le club lecture, l'atelier créatif. Le 19 septembre est la date de remise des lots pour notre concours de cet été "Mon livre en vacances". L'animation "Les dictées" animée par Sandra refait le bonheur de ses fans. Le 09 octobre à 20h00, venez vous divertir devant une pièce de théâtre "Deux femmes dans un café" en accès libre à la salle polyvalente. Vous découvrirez bientôt toutes les prochaines manifestations de votre médiathèque grâce au flyer du 4ème trimestre 2026 en cours de distribution dans vos boîtes aux lettres.

Monsieur Philippe REMEN,
Adjoint à la Communication :

Ces dernières semaines plusieurs situations d'urgence nous ont contraints à communiquer rapidement (canicule, eau du robinet à ne pas consommer...). Dans ces cas, nous privilégions deux médias : la page Facebook de la commune (Village de Jonchery sur Vesle) et Ma Mairie En Poche (application gratuite à télécharger sur son téléphone ou sa tablette). Toutes les informations sont sur le site de la commune joncherysurvesle.com. Nous vous encourageons à vous inscrire à au moins une de ces deux applications pour avoir les informations le plus rapidement possible.

Le 31 octobre prochain aura lieu la 4ème édition de la Corrid'Halloween. Vous trouverez dans le présent compte-rendu l'affiche et le QR code pour vous inscrire. Si vous n'êtes pas coureur, vous avez 2 autres possibilités pour participer à ce moment festif. Vous pouvez venir encourager les coureurs sur le parcours et même vous déguiser ou bien rejoindre la grande équipe de bénévoles. Un lot récompense chaque bénévole. Si vous êtes intéressés vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de mairie. Merci d'avance.

Dernière minute

Nous venons d'apprendre que toutes les rues de la commune vont être équipées de lampes LED.

Le village restera éclairé toute la nuit mais une baisse de l'intensité lumineuse se fera de 22h à 6h.

Médiathèque
Mardi : 14h - 18h
Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h
Jeudi et Vendredi : 14h - 17h
Samedi : 10h - 12h

**Médiathèque**
à Jonchery-sur-Vesle

Samedi 10 octobre
10h30
Raconte-tapis
Gros goûter
De 0 à 4 ans, sur inscription



Vendredi 9 octobre
20h
Pièce de théâtre
Deux femmes dans un café
Tout public, entrée libre



Jonchery-sur-Vesle (51)

CORRID'HALLOWEEN
4ème édition

SAMEDI 31 OCTOBRE 2026
Départ : 19h30 **7,6 KM**

À partir de 16 ans
PLACES LIMITÉES
12 € avant le 18/10 puis 14 € avant le 31/10
LOTS AUX MEILLEURS DÉGUISEMENTS D'HALLOWEEN



